

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 87 (1961)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dantes pluies de l'automne provoquèrent de nombreux éboulements lors de l'exécution de la tranchée, entravant considérablement le travail. La situation se compliqua encore avec l'apparition, dès mi-octobre, du gel et d'importantes chutes de neige; la pose des tuyaux, la mise en place et le serrage des bandes d'étanchéité bitumineuses, rendus déjà malaisés par la présence de multiples coudes et pièces spéciales, en furent encore notablement compliqués. Néanmoins, la construction se poursuivit sans désemparer, pour s'achever à mi-décembre.

C'est alors que l'on put se rendre compte des inconvénients d'une exécution faite dans des conditions de travail si défavorables. En effet, lors de la première mise en eau de la conduite, les essais montrèrent que malgré les précautions prises les joints étaient insuffisamment étanches, les fuites atteignant au total 250 l/min. Il fallut procéder de l'intérieur à un rejointoyage complet, ce qui permit de ramener les pertes à 45 l/min environ, puis finalement à 30 l/min après une nouvelle révision effectuée en été 1959.

Les difficultés de mise en service dues à la précocité et à la rigueur de l'hiver se manifestèrent d'ailleurs dans d'autres domaines. Il fallut par exemple renoncer à la pose des câbles téléphoniques et de signalisation définitifs entre la centrale et la prise d'eau et se contenter d'une installation provisoire. Le fonctionnement du réglage de niveau et les liaisons téléphoniques en furent affectés, alors que les possibilités d'accès n'étaient plus praticables que par ski.

Notons encore pour terminer que le montage de l'équipement de la centrale, qui débuta fin octobre, fut achevé à fin décembre 1958.

Maitre de l'ouvrage

Kraftwerk Merezzenbach AG. (KWM), Münster

Mandataire

Société générale pour l'industrie (SGI), Genève
chargée de la coordination, des études et de la direction
des travaux

Collaborateurs de l'auteur : MM. D. Blondel, J. Lambert
F. Robert, P. Cousin,
F. Otten, P. Mächler,
F. Grünwald, arch., Brigue

Entrepreneurs et fournisseurs principaux

Travaux de génie civil	Jules Theler, Rarogne
Fourniture tuyaux conduite d'amenée	Kanderkies, Thoune
Injections à la prise d'eau	S. I. F., Lausanne
Equipement mécanique prise d'eau, conduite forcée, blindage cheminée d'équilibre, pont roulant	Giovanola, Monthey de Roll, Klus
Vannes de tête et de turbine	Ateliers de Vevey
Turbine et réglage du niveau d'eau à la prise	Sulzer, Winterthour
Pompes d'eau de réfrigération	Ateliers Oerlikon
Alternateur et transformateur des services auxiliaires	
Transformateurs monophasés BBC 1925, révision et adaptation	Spälti, Vevey
Disjoncteurs et sectionneurs	Sprecher & Schuh, Aarau
Transformateurs de mesure	Moser-Glaser, Muttentz
Tableaux de commande et cellules HT	Ateliers de constructions Oerlikon, Lausanne
Câbles HT, de signalisation et de téléphone	Câbleries de Cossonay
Accumulateurs	Electrona, Boudry
Eclairage, force, chauffage, mise à terre, téléphone	Wyss-Fux, Brigue
Détection incendie	Cerberus, Männedorf
Téléalarme	Telectronic, Genève
Comptage de l'énergie	Landis & Gyr, Zoug
Mesure des débits	Honeywell, Zurich

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport d'activité 1960

Soucieux de présenter l'activité de la SVIA d'une façon plus rationnelle, le comité a décidé de modifier la présentation de son rapport annuel. Les rapports des groupes professionnels et des diverses commissions sont réunis par rubriques. Nous vous donnerons ainsi une meilleure vue d'ensemble des actions menées par la SVIA au cours de l'exercice écoulé.

Une société n'existe que par ses membres. Voici donc l'effectif au 31 décembre 1960 :

	Total	Admissions	Départs
Architectes	138	+ 10	— 1
Ingénieurs civils	236	+ 10	— 12
Ingénieurs électriciens	58	+ 5	— 1
Ingénieurs mécaniciens	59	+ 4	— 2
Ingénieurs chimistes	10	+ 1	—
Ingénieurs ruraux	4	—	—
Ingénieurs forestiers	8	—	— 2
Ingénieurs physiciens	4	+ 1	—
Géomètres	6	—	—
	523	+ 31	— 18

Nous avons eu le regret de perdre cinq membres au cours de 1960. Il s'agit de MM. Robert Bourgeois, Albert Gisberger, Emile Haltmeyer, Edmond van Muyden et Daniel Solioz, tous ingénieurs civils. Notre société en conservera le meilleur des souvenirs.

Nous devons constater à regret que, nonobstant l'augmentation sensible de notre effectif, la situation que nous dénoncions en 1959 ne s'est guère améliorée en 1960. Un effort de recrutement reste particulièrement nécessaire, et cet effort ne peut être le fait que des membres dont c'est le devoir d'amener leurs confrères, leurs collègues de travail, leurs employés à nous rejoindre.

Rappelons encore la composition du comité issu de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} avril 1960 : président : J.-Cl. Piguet, ingénieur civil ; vice-président : R. Willomet, architecte ; secrétaire : A. Décoppet, architecte ; trésorier : P. Baroffio, ingénieur électricien ; membres adjoints : P. Dumartheray, architecte ; J.-J. Morf, ingénieur électricien ; E. Paillex, ingénieur civil.

La composition des groupes professionnels, des commissions, la liste des délégués figurent à la fin de ce rapport.

Deux assemblées générales ont été convoquées au cours de l'exercice écoulé, l'une ordinaire et l'autre extraordinaire.

Le comité s'est réuni régulièrement une fois par mois au cours de l'année.

Les affaires courantes sont liquidées par le bureau qui siège, en principe, une fois par semaine.

Ajoutons que les diverses commissions SVIA, les organes des groupes et leurs commissions se réunissent selon les besoins et à un rythme très variable.

Notre secrétaire permanent assiste à toutes les séances et à toutes les entrevues dont il tient procès-verbaux et comptes rendus.

1. Formation professionnelle

Nous englobons sous cette rubrique l'ensemble des problèmes qui ressortissent à la formation professionnelle, à quelque échelon que ce soit.

a) Dessinateurs en bâtiments

La commission SVIA pour l'étude du programme d'enseignement à l'Ecole complémentaire professionnelle (ECP) des dessinateurs en bâtiments, présidée jusqu'à la fin de 1960 par M. L. Stalé, architecte, en est responsable.

Au début de l'année, des examens intermédiaires ont à nouveau été mis sur pied pour les classes de première et de deuxième année. L'organisation de ces examens s'est révélée satisfaisante. Si les résultats confirment, en général, les notes de l'année, les échecs ont été moins nombreux qu'en 1959.

La principale préoccupation de la commission, au cours de l'année écoulée, a été l'étude du programme des cours et des diverses méthodes d'enseignement actuellement appliquées à l'ECP de Lausanne et, d'une manière générale, en Suisse romande. La commission s'est, à la demande de M. Jaton, directeur de l'ECP, prononcée sur la valeur respective des programmes et des méthodes d'enseignement de chaque maître. Ses membres ont donc visité chaque classe de 1^{re}, 2^e et 3^e année. Leurs observations ont été consignées dans un rapport qui a fait l'objet d'une discussion en présence de M. Jaton. Ce rapport, approuvé par l'ensemble de la commission, postule une nouvelle adaptation de l'enseignement.

L'augmentation du nombre des apprentis oblige la Direction de l'école à prévoir l'ouverture de nouvelles classes pour le printemps 1961. Il faut donc créer de nouveaux postes de maîtres auxiliaires. La question se pose, avec une acuité toujours plus grande, de savoir si le moment n'est pas venu de nommer un maître permanent chargé de l'enseignement dans les diverses classes de dessinateurs en bâtiment. Ce maître permanent devrait, quoi qu'il en soit, être épaulé par quelques maîtres auxiliaires.

Une lettre de recommandation a été adressée à tous les architectes susceptibles d'engager un apprenti dessinateur en bâtiment pour leur permettre de déceler les qualités des candidats. Cette lettre a reçu l'approbation du Service cantonal de la formation professionnelle ainsi que de l'Office cantonal d'orientation professionnelle.

La commission devra, au cours de l'année qui vient, revoir toute la question du programme d'enseignement en liaison avec la désignation des maîtres nécessaires, assurer une coordination plus étroite entre le Service de la formation professionnelle, les commissaires techniques, la Commission pour les examens de fin d'apprentissage et préparer les examens intermédiaires de 1962.

b) Dessinateurs du génie civil

C'est à la Commission professionnelle de la SVIA pour les apprentis dessinateurs du génie civil, présidée par M. J.-P. Stucky, ingénieur civil, qu'il appartient d'étudier les problèmes qui se posent dans ce secteur.

En collaboration avec l'Union vaudoise des dessinateurs du génie civil, la commission a décidé d'organiser à titre d'essai des examens d'une journée pour les apprentis dessinateurs du génie civil de première année.

Elle a accepté que soit proposée au Service de la formation professionnelle la création d'un poste d'adjoint au commissaire technique qui ne peut plus, du fait du nombre croissant des apprentis, assumer seul les visites nécessaires.

La commission a été en outre consultée à diverses reprises au sujet de la nomination de maîtres auxiliaires à l'ECP. Les difficultés de trouver à temps des ingénieurs ou techniciens pouvant fonctionner comme maîtres auxiliaires sont telles que la question de l'engagement d'un maître permanent se pose aussi dans cette profession.

c) Conseil de l'Ecole complémentaire professionnelle

La SVIA est représentée au sein de cet organe par un architecte, M. Dumartheray et un ingénieur, M. Gardel, remplacé dès le début de 1961 par M. Vonlanthen.

d) Techniciens

Cette profession n'a pas, jusqu'ici sollicité particulièrement l'attention des organes de la SVIA. Cela va changer et nous aurons certainement de plus en plus à nous en préoccuper en raison de la prochaine ouverture, dans notre canton, d'un technicum du soir qui sera suivie, peut-être, de celle d'un technicum du jour. Notre société est représentée, officiellement et officieusement, au sein des commissions qui sont chargées de l'étude de ces questions.

e) Architectes et ingénieurs

La Commission SVIA pour l'étude de la formation des cadres supérieurs (ingénieurs) et du personnel technique, présidée par M. M. Renaud, ingénieur électricien, n'a pas eu à faire preuve d'une grande activité au cours de l'exercice écoulé. La commission instituée par le Groupe des ingénieurs en faveur de l'organisation de stages pour les étudiants ingénieurs civils en est encore au stade des études préliminaires. Les relations entre l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et la SVIA, excellentes au demeurant, ne sont cependant pas suffisamment étroites pour donner lieu à la collaboration active qui nous semble souhaitable dans bien des domaines. Qu'il nous soit permis de saisir l'occasion de ce rapport pour émettre le vœu que cette collaboration, pour laquelle nous sommes prêts, s'instaure et se développe au cours de l'exercice à venir.

Relevons encore que deux délégués de notre société, un ingénieur, M. J.-Cl. Piguët, et un architecte, M. P. Dumartheray, représenteront ces deux professions au sein de la commission permanente récemment instituée par le Département de l'instruction publique et des cultes qui est chargée d'établir le tableau des besoins probables en effectifs des professions exigeant des études universitaires.

f) L'ensemble des questions que pose la formation professionnelle

forme un tout si complexe que votre comité envisage de constituer à brève échéance une commission SVIA de la formation professionnelle composée d'un certain nombre de groupes de travail, chacun de ces derniers recevant le mandat de se charger d'un objet particulier (dessinateurs en bâtiment, dessinateurs du génie civil, technicum, formation de l'architecte, formation de l'ingénieur, perfectionnement, etc.).

2. Exercice de la profession

L'examen des innombrables questions que pose cet objet constitue la mission de la Commission pour l'exercice de la profession, que préside M. A. Décoppet, architecte, les plus importantes d'entre elles étant au surplus reprises par le comité lui-même.

a) RIAT

La position de notre société à l'égard du Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens n'a pas varié.

Rappelons à ce propos que la Loi vaudoise sur la police des constructions assure aux architectes et ingénieurs de notre canton une situation juridique que le RIAT ne peut leur garantir. Il faut bien voir au surplus que l'assainissement de toute profession comporte deux stades :

- I. La protection du titre, visée par le RIAT, qui se fonde sur l'exercice de la profession. Ce stade est actuellement réalisé.
- II. La réglementation de l'exercice de la profession. A ce stade, le choix ne peut plus — c'est l'évidence même — être fondé sur le critère de l'exercice de la profession. Il faut faire un pas de plus et adopter un critère objectif qui ne peut guère être trouvé ailleurs que dans un examen, même si ce dernier revêt un aspect « scolaire » peu agréable.

Nous aurons l'occasion de revenir abondamment sur ce sujet au cours des mois à venir.

b) Loi vaudoise sur la police des constructions

Le Secrétariat permanent SVIA a poursuivi tout au long de l'année écoulée son action de contrôle des mises à l'enquête. Il en résulte incontestablement une lente amélioration de la situation. Nombre de communes qui ne le faisaient pas auparavant ont pris maintenant l'habitude d'indiquer systématiquement le nom de l'architecte dans les

avis de mise à l'enquête. Les nombreux contacts que nous avons eus avec les autorités communales nous ont démontré que notre action, dans bien des cas, leur rendait service par les renseignements et les conseils que nous sommes amenés à leur donner.

Les contrôles effectués ont à nouveau donné lieu à un certain nombre d'oppositions dont nous informons, dans tous les cas, le Service des bâtiments de l'Etat. Certaines de ces oppositions ont abouti à des résultats positifs, en ce sens que les erreurs commises ont été rectifiées. D'autres se sont révélées sans objet, et elles ont par conséquent été retirées.

Nous avons le grand plaisir de constater que le Service des bâtiments de l'Etat appuie fermement notre action.

Nous pouvons dès maintenant nous poser la question de savoir si ce contrôle doit être maintenu et surtout si la SVIA doit continuer à engager elle-même les actions auxquelles il peut donner lieu. C'est à la solution de ce problème que la Commission de l'exercice de la profession devra s'attaquer au cours de l'exercice à venir.

Dans le même ordre d'idées la commission a, d'entente avec le comité, pris les mesures pratiques d'application de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 1960. Rappelons que cette résolution visait à amener l'assemblée à prendre la décision suivante : « L'architecte ou l'ingénieur membre de la SVIA ne peut s'associer, d'une manière permanente ou occasionnelle, qu'avec un architecte ou un ingénieur reconnu par l'Etat. » Le processus d'application suivant a été adopté :

- une liste des associations existant avant le 1^{er} avril 1960 a été établie sur la base d'une enquête faite auprès de tous les membres de la SVIA ;
- tous les cas nouveaux seront examinés par la CEP, qui décidera si le cas lui paraît suffisamment clair ou qui demandera l'avis du comité pour les cas plus compliqués.

L'application de la LPC a encore fait l'objet d'un entretien suivi d'un échange de correspondance avec le comité de l'Union des communes vaudoises, d'une circulaire adressée à tous les établissements bancaires et toutes les compagnies d'assurances établies sur territoire vaudois. Cette circulaire a entraîné une entrevue d'une délégation du comité avec M. P. Nerfin, directeur de la Banque cantonale vaudoise, entretien dont les résultats ont été fort satisfaisants.

Que va-t-il se passer à l'avenir ?

Il est envisagé de condenser sous forme d'un rapport, qui sera adressé à M. le chef du Département des travaux publics, les résultats des expériences faites depuis deux ans par la commission. Cette dernière sera en outre réorganisée et scindée en quatre groupes de travail dont chacun sera chargé de l'étude d'un des problèmes ci-après :

- a) La LPC, sa réforme éventuelle.
- b) Le RIAT, son application sur le plan national dans le domaine des titres professionnels.
- c) L'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte en Suisse ; leurs parallèles internationaux indispensables.
- d) Les structures professionnelles d'ingénieur et d'architecte, de la formation à l'exercice ; la recherche des organisations nouvelles.

Notre avocat-conseil, M^e Ph. Abravanel, participe régulièrement aux séances de la CEP, où son expérience de la procédure est indispensable.

3. Cours, visites et conférences

Il y a lieu de relever tout d'abord le succès considérable remporté par le cours sur la recherche opérationnelle organisé par le groupe des ingénieurs et plus particulièrement par un des membres de son comité, M. J. Fantoli, ingénieur civil. Ce cours s'étendait sur deux jours et comportait cinq exposés présentés dans l'ordre par M. le colonel commandant de corps Gonard, M. le professeur Billeter, M. Faivre, architecte, M. Dumont, ingénieur civil, et M. Meystre, ingénieur mécanicien. Il a réuni près d'une centaine de participants.

Le Groupe des ingénieurs ainsi que le Groupe des architectes ont encore permis à leurs membres d'entendre un exposé de M. J. E. Miauton, chef du Service vaudois de la formation professionnelle, sur l'organisa-

tion d'un technicum du soir, ainsi que deux exposés sur le Marché commun.

Ajoutons que le Groupe des ingénieurs envisage de mettre sur pied, pour l'automne prochain, un cours du type de celui qui avait pour objet la recherche opérationnelle.

De son côté, le Groupe des architectes a également mis sur pied quelques manifestations de ce genre. Il s'oriente actuellement de plus en plus vers les visites commentées ou la présentation de plans d'ensembles architecturaux posant des problèmes intéressants.

L'essentiel de la charge résultant de l'organisation de visites et de conférences repose cependant sur la Commission SVIA-A³E²PL-GeP, présidée par M. Ed. Meystre, ingénieur mécanicien. Cette commission a organisé trois conférences et quatre visites, soit :

- a) *Le 22 janvier 1960* : « Le rôle des résines synthétiques dans la confection d'outillage pour la construction mécanique et la fonderie », par M. L. M. de Vallière, ingénieur du département des matières plastiques de la Ciba S.A.
Donnant suite au désir exprimé par la Ciba, nous avons invité à cette conférence l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers, l'Association des industries vaudoises, la Société industrielle et commerciale de Lausanne et l'Union technique suisse.
- b) *Le 25 mars 1960* : « Utilisation des procédés Vacuum Concrete et Siemcrete dans la mise en œuvre du béton », exposé présenté par M. J. Léviand, ingénieur, vice-président du Centre scientifique international Billener à Paris.
- c) *Le 28 octobre 1960* : Conférence de MM. R. Gonin et Ch.-F. Thévenaz, architectes et A. Kugler et F. Matter, ingénieurs civils, sur le voyage organisé par la SIA en Amérique du Sud et en Amérique centrale.
- d) *Le 20 février 1960* : Visite des Usines Paillard S.A. à Yverdon et de la Station communale d'épuration des eaux.
Cette visite a été agrémentée d'une réception à l'Hôtel de Ville d'Yverdon et d'un déjeuner servi au grand réfectoire des Usines Paillard. Elle a été accompagnée d'exposés fort intéressants, notamment de la part de MM. Martin, syndic d'Yverdon et Ebner, ingénieur.
- e) *Le 20 mai 1960* : Visite des Usines Ciba à Monthey, où les participants ont été accueillis par M. le directeur Veillon, ingénieur, entouré de ses collaborateurs. Cette visite s'est terminée par une réception au Buffet de la Gare de Saint-Triphon.
- f) *Le 17 juin 1960* : Visite des travaux de transformation de la gare de Berne sous la conduite de M. Desponds, ingénieur civil, chef des travaux.
- g) *Le 14 octobre 1960* : Visite des travaux de l'autoroute Lausanne-Genève, dirigée par MM. J.-E. Dubochet, ingénieur civil, chef du bureau de l'autoroute et H. Vonlanthen, ingénieur civil, chef de la section des études du même bureau.

Ajoutons que la commission a été appelée à collaborer à l'organisation des exposés présentés lors de l'assemblée générale ordinaire de la SVIA, tenue à Montreux le 1^{er} avril 1960, par MM. Camenzind, Henry et Ruckstuhl, directeurs de l'Exposition nationale, Lausanne 1964. Elle a également collaboré à l'organisation du cours sur la recherche opérationnelle dont nous parlons plus haut.

L'organisation des visites a été grandement facilitée par l'aimable accueil que la commission a rencontré en toute occasion auprès des administrateurs, directeurs et ingénieurs des œuvres visitées, personnes à qui la commission tient à adresser ici encore l'expression de sa vive gratitude.

4. Problèmes sociaux

a) Conditions de travail des ingénieurs

Le Conseil paritaire des ingénieurs SVIA, placé sous la présidence de M. Torrione, a procédé à la fin de l'année passée à une enquête sur les conditions de travail des ingénieurs employés. Nous avons vu rentrer près d'une centaine de questionnaires, dont le dépouillement formera l'essentiel du travail du Conseil au cours de l'exercice 1961.

b) Assurance maladie

L'étude préalable à la mise sur pied d'une assurance-maladie collective destinée aux membres de la SVIA a été entreprise voici deux ans par la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT, présidée par M. Cl. Jaccottet, architecte, et composée de cinq délégués de la SVIA et de représentants des deux autres groupements qui la constituent.

Cette commission a établi un projet complet, bien étudié, qui présente néanmoins un défaut : celui de ne s'appliquer qu'au personnel des bureaux d'architectes et d'ingénieurs.

Le principe de la mise sur pied de cette assurance ayant été adopté par l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 1960, le comité de la SVIA a décidé de reprendre l'étude du problème sur une base plus large et a chargé deux de ses membres, en collaboration avec un actuaire et le secrétaire permanent, d'effectuer les travaux nécessaires.

c) Assurance complémentaire à l'AVS

Les représentants de la section vaudoise à l'assemblée des délégués de la SIA ont eu à se préoccuper du projet d'assurance complémentaire à l'AVS, mis sur pied par le Comité central. Le principe du projet a été adopté au mois d'octobre à Berne.

d) L'action d'une association professionnelle est de plus en plus axée sur les problèmes sociaux. La SIA n'échappe pas à cette règle.

5. Aménagement du territoire

Il y a longtemps que les problèmes posés par l'aménagement du territoire, et tout particulièrement par la préparation de plans d'extension et de plans de zones communaux, préoccupent notre société. Nous avons pu nouer dans le courant de l'été 1960 des contacts fructueux avec le groupe patronal de la Société vaudoise des géomètres officiels. Il en est résulté la création d'une commission mixte SVIA-SVGO, placée sous la présidence de M. R. Willomet, qui s'est mise immédiatement au travail en établissant un schéma général des études à entreprendre préalablement à l'établissement de tout plan d'extension.

Des contacts personnels ont amené deux communes de notre canton, celles de La Sarraz et de Rolle, à accepter de donner aux plans d'extension qu'elles se proposaient d'élaborer avec l'aide d'architectes et de géomètres le caractère de plans pilotes. Les mandataires de ces deux communes travaillent donc en étroite collaboration avec la commission.

Nous espérons que les résultats de ces collaborations se révéleront utiles aux communes, aux géomètres et

aux architectes qui auront à entreprendre des travaux analogues.

La nomination de M. J.-P. Vouga au poste d'architecte de l'Etat a eu immédiatement pour effet la mise sur pied d'organismes se préoccupant de l'aménagement du territoire dont l'action s'exercera dans le secteur Lausanne-frontière genevoise.

Nous sommes particulièrement heureux de voir le nouvel architecte cantonal aborder avec dynamisme ce problème de très grande importance.

6. Concours

Cette question nous a préoccupés d'une manière moins aiguë en 1960 qu'au cours des années précédentes. En effet, le nombre des concours qui ont été mis sur pied dans notre canton en général et à Lausanne en particulier a marqué une augmentation sensible. Nous en sommes fort heureux.

Cela ne veut d'ailleurs pas dire que nous nous désintéressions de cet objet. Au contraire. L'apparition de la nouvelle norme SIA n° 152, édition 1960, « Principes pour les concours d'architecture » dont la mise au point a été particulièrement difficile, a redonné une vigueur accrue à nos efforts. Nous devons poursuivre notre action tendant à généraliser la pratique de tels concours. Nous avons réalisé ce postulat notamment en prenant contact avec l'Union des communes vaudoises dont nous avons renseigné le comité sur les avantages que présente pour le maître de l'œuvre l'organisation d'un concours d'architecture dès le moment où il s'agit de l'édification d'un bâtiment d'une certaine importance. Cette action sera poursuivie et même intensifiée à l'avenir, notamment sur le plan des constructions envisagées par les autorités cantonales.

Il vaut la peine à ce propos, de relever un cas intéressant de collaboration entre la SVIA et une commune de notre canton.

Nous avons parlé de concours d'architecture. N'oublions pas ceux de génie civil. La construction de l'autoroute Lausanne-Genève aura permis, sous l'impulsion de la Commission cantonale d'experts pour les ouvrages d'art de l'autoroute, de mettre au point les principes nécessaires dont l'application se poursuivra lorsque la construction des autoroutes Lausanne-Saint-Maurice et Lausanne-Yverdon-Payerne sera entreprise. Le texte qui fait règle en cette matière est le « Règlement des concours pour les ouvrages d'art des autoroutes » adopté le 19 janvier 1959 par la Commission de la SIA pour les concours de génie civil.

7. Routes

Cet objet a été, jusqu'à présent, du ressort de la Commission des routes SVIA présidée par M. Ledermann, ingénieur civil.

Son activité s'est limitée, en 1960, à la préparation des entretiens qui ont eu lieu avec les représentants du Département des travaux publics sous la présidence de M. le conseiller d'Etat A. Maret.

Un climat de confiance réciproque ayant été créé, nous ne doutons pas qu'avec le bienveillant accord de M. le chef du Département et sous l'impulsion de M. Prahin, nouveau chef du Service des routes, la commission dont nous avons proposé la création réalise un travail efficace et que la collaboration ainsi instaurée prenne une forme concrète et active.

Cette commission mixte Service des routes-SVIA, placée sous la présidence de M. le chef du Service des routes, est composée de deux représentants du Département, MM. Dubochet et Joseph, et de deux représentants de la SVIA, MM. Ledermann et Piguet. Le secrétariat en est assuré par le secrétaire permanent SVIA.

Chaque partenaire pourra faire appel à de nouveaux délégués lorsqu'il s'agira d'examiner des problèmes particuliers qui nécessiteront l'avis de spécialistes.

La Commission des routes SVIA a jugé que la mission qui lui avait été confiée par notre société est achevée et elle propose, au terme d'un rapport final dont il sera donné connaissance en temps utile sa dissolution.

Une commission cantonale d'experts pour les ouvrages d'art de la future autoroute du Simplon va être désignée incessamment. En feront partie ceux de nos membres qui ont participé aux travaux de la commission pour les ouvrages d'art de l'autoroute Lausanne-Genève, soit MM. Piguet, Sarrasin et Soutter, représentant de la SIA.

8. Exposition nationale — Lausanne 1964

Plusieurs membres de la SVIA font partie de commissions ou de sous-commissions chargées d'étudier un aspect particulier de l'exposition. La SVIA est également représentée par deux de ses membres au sein de la haute-commission. C'est dire que les contacts existent, qu'ils sont nombreux et actifs et qu'ils ne feront que se resserrer d'ici 1964. Nos membres seront prochainement renseignés sur l'état actuel des études.

9. Publications

a) Normes SIA

Le secrétariat permanent de notre société tient à disposition de tous les intéressés, membres SIA ou non, l'ensemble des imprimés (normes, etc.) édités en français par la SIA.

Les prix de ces documents viennent de subir une hausse décidée en février par le Comité central de la SIA.

Nos représentants à l'assemblée des délégués de la SIA ont l'occasion de se prononcer sur les révisions périodiques de ces documents dont l'utilité n'est contestée par personne.

Leur mise à jour a en outre fait l'objet d'une étude au sein de notre société. Il apparaît en effet que les adaptations rendues nécessaires par l'évolution rapide de la technique ne suivent pas d'assez près la pratique. Un mémoire comportant des propositions constructives a été adressé au Comité central de la SIA au début de 1960. Nos délégués ont veillé à ce qu'il en soit tenu compte.

b) Série de prix SVIA-FVE

Notre société édite en commun avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs la « Série de prix ». Cet ouvrage est tenu à jour par une commission paritaire permanente de rédaction que préside M. G. Lerch, architecte.

La neuvième édition (1960-1961) de la Série de prix SVIA-FVE est sortie de presse en décembre 1960.

La réimpression totale nécessitée par l'usure des caractères primitifs a été presque complètement réalisée. A cette occasion une mise en page plus moderne a été adoptée.

Les 1098 pages imprimées renseignent sur les méthodes et moyens de construction habituels du bâtiment et du génie civil, leurs prix d'unité, les lois et règlements qui les régissent, les tables qui donnent les dimensions, poids et résistances des matériaux, la liste des membres de la SVIA et de la FVE. Dans les pages de réclame figurent les noms des spécialistes prêts à collaborer, avec les systèmes et produits qu'ils représentent.

Cette édition comporte, en plus de la mise à jour habituelle des prix, l'indication des matériaux nouveaux recommandables, quelques articles de P.A. de la maçonnerie, de nouveaux procédés en béton précontraint, l'étanchéité séparée de la couverture, un renouvellement complet de la ferblanterie, les fenêtres rabattantes modernes, l'étude des aménagements de chantiers en génie civil, la mise à jour de trois normes, etc. Les éléments périmés ont été supprimés.

Les comptes qui viennent d'être bouclés présentent un bénéfice net de 17 788 fr. réparti comme suit : 3588 fr. au

fonds de réserve et 7100 fr. à chacune des sociétés éditrices. Le fonds de réserve, diminué de la moitié des frais supplémentaires de réimpression, atteint encore 14 402 fr.

Pour que la série de prix garde son actualité et qu'elle reste un instrument utile il est nécessaire que tous les ingénieurs et architectes y collaborent en transmettant aux membres de la commission leurs critiques et suggestions.

c) « Bulletin technique de la Suisse romande »

Le *Bulletin technique*, auquel sont obligatoirement abonnés tous les membres de la SVIA, a publié, en 1960, 440 pages rédactionnelles (contre 404 en 1959), constituant le corps même du périodique. A ces pages, il convient d'ajouter la publication de 197 fiches de documentation générale et 198 fiches de documentation du bâtiment insérées dans les pages d'annonces et résumant quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule de quatre *Bulletins SIA*, numéros 23, 24, 25 et 26/27.

La matière publiée en 1960 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

— Génie civil	} 45 % (contre 41,5 % en 1958 et 36 % en 1959).
— Mécanique Electricité Industrie	
— Architecture	} 20 % (contre 23,5 % en 1958 et 19 % en 1959).

Les ingénieurs mécaniciens et électriciens qui avaient été nettement favorisés en 1959, par rapport aux ingénieurs civils, ont été moins bien servis cette année ; l'équilibre entre les deux domaines et ainsi rétabli, la part des architectes restant égale au 20 % de la surface totale du périodique.

L'exercice 1960 a été marqué entre autres par la publication de six *numéros spéciaux*, dont le plus important — volume de 44 pages — fut consacré à l'*industrie gazière*. Il fut élaboré avec la collaboration du service de documentation de l'Industrie gazière suisse et de diverses personnalités de la branche.

Un autre numéro spécial fut consacré à la *Construction métallique* (28 pages), à l'occasion de l'assemblée générale, à Lausanne, de la Chambre suisse de la construction métallique. Une importance particulière fut donnée en outre à la publication des résultats du *Concours d'architecture du bâtiment de l'Organisation mondiale de la Santé*, à Genève, cela en un numéro spécial de 28 pages. Citons en outre le numéro spécial consacré aux études et travaux du *tunnel de Donnerbühl en gare de Berne* et celui des *ponts de l'autoroute Genève-Lausanne*.

Selon une tradition bien établie, le *Bulletin technique* a accueilli dans ses colonnes des études de recherches techniques poussées émanant des instituts soit de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, soit de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

Grâce à un effort soutenu de M. Samuel Rieben, qui assume, aux côtés de M. Barro, la charge de correspondant à Genève de la rédaction, le périodique publia sous les titres d'« Actualités industrielles » et « Actualités aéronautiques » des chroniques de plus en plus appréciées.

La rédaction cherche, en plus des rubriques déjà citées de documentation, à donner toujours davantage de comptes rendus de livres, visant par divers moyens à faire du *Bulletin technique* une source d'information de plus en plus riche.

La part faite dans les colonnes du *Bulletin technique* aux matières d'architecture a fait, au cours de ces derniers mois, l'objet d'échanges de vues fréquents, tant au sein du Comité de patronage où la SVIA a été jusqu'à présent représentée par M. A. Gardel, ingénieur civil, que du Conseil d'administration, ainsi qu'avec divers collègues des sections romandes de la SIA. L'unanimité est faite sur l'importance qu'il convient d'attacher à la publication des *Concours d'architecture*, en complétant le mode de faire adopté jusqu'à ce jour par la rédaction simultanée de remarques et commentaires constituant en quelque sorte une chronique d'*actualité architecturale*.

M. D. Bonnard, qui préside actuellement le Conseil d'administration de la S.A. du *Bulletin technique de la Suisse romande*, souhaite depuis bientôt deux ans être remplacé en tant que rédacteur en chef. Il n'a pas encore été possible aux organes dirigeants de notre périodique de

procéder à la nomination du futur rédacteur, faute — jusqu'à ce jour — de candidats répondant aux conditions requises sur le plan professionnel, tout en étant suffisamment versés dans les préoccupations de la SIA.

Afin de simplifier la tâche du futur rédacteur et faciliter ainsi la découverte de la personnalité souhaitée, le Conseil d'administration a créé en été 1960 un *secrétariat de rédaction*. Celui-ci a été installé, à l'avenue de Cour 27 à Lausanne.

Le développement du portefeuille de la publicité reste l'une des préoccupations des organes dirigeants du *Bulletin*. C'est grâce au fait que le volume des annonces a pu encore en 1960 être augmenté qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter en 1961 le prix de l'abonnement obligatoire, qui reste fixé à 12 fr. (sans changement depuis plusieurs années).

La question importante d'une revalorisation des périodiques techniques suisses par une meilleure coordination de leurs efforts a fait l'objet d'un examen attentif. Cet examen a été entre autres motivé par les avis souvent exprimés, spécialement chez nos collègues alémaniques de la branche industrielle, de voir se créer sous l'égide de la SIA centrale un périodique technique suisse de caractère national et qui serait sa propriété.

Sans contester la nécessité d'une meilleure coordination des efforts en ce domaine et sans contester non plus l'obligation pour la SIA centrale de consacrer à cette coordination de grands efforts, nous sommes d'avis que toute réforme en ce domaine doit tenir compte largement d'une décentralisation imposée par le souci de la sauvegarde des intérêts de notre minorité linguistique.

d) *Information interne*

Nous avons essayé, l'an passé, de vous renseigner sur l'activité de notre société et les préoccupations de votre comité par le canal de trois bulletins internes. Cet effort d'information sera poursuivi cette année sous la même forme et, le cas échéant, par d'autres moyens encore.

Toute suggestion de la part des membres sur ce point nous serait utile.

e) *Information externe*

Le comité de la SVIA se préoccupe depuis longtemps de réaliser un programme d'information du public sur l'organisation de la SIA, ses buts, ses moyens, son activité, ses réalisations.

Ce sera une des tâches du comité, à l'avenir, de recenser toutes les possibilités qui existent et de les mettre en action les unes après les autres.

10. Bourses et prix SVIA

D'assez nombreuses remarques de nos membres ont amené le comité à envisager de réexaminer au cours des mois à venir tout le problème des prix et des bourses accordées par la SVIA aux apprentis dessinateurs en bâtiment et du génie civil et aux étudiants architectes et ingénieurs.

Il nous paraît utile de rappeler succinctement ce qu'il en est actuellement :

a) *Bourses :*

Un fonds des bourses SVIA a été créé en 1953. Ce fonds est géré par le secrétariat de l'EPUL. Il prévoit le versement d'une bourse annuelle de 300 fr. à un étudiant particulièrement méritant. Le capital de ce fonds atteint 1842 fr. 58.

Il est indiscutable que le montant du fonds ainsi que celui des bourses devront être augmentés à brève échéance.

b) *Prix SVIA :*

Notre société remet chaque année un prix de 240 fr. à un étudiant architecte ou ingénieur dont le choix est opéré par le collège des professeurs de l'EPUL.

c) *Pris du groupe des architectes de la SVIA :*

Le groupe des architectes de notre société verse lui-même de son côté un prix annuel de 200 fr. à un étudiant architecte choisi par un collège de professeurs et d'architectes membres SVIA.

d) *Subside et prix à l'Ecole complémentaire professionnelle :*

Chaque profession dont les apprentis suivent leurs cours à l'Ecole complémentaire professionnelle de la SIC de Lausanne verse à cette dernière un subside annuel dont le montant devrait, en principe, être proportionné au nombre des

apprentis inscrits. Une partie de ce subside est prélevée et distribuée à titre de prix aux apprentis particulièrement méritants.

Là encore, il faudra que notre société réexamine sa position en vue d'augmenter sensiblement ces subsides.

Il convient de relever encore que nous participons à diverses œuvres d'intérêt général telles que le Fonds d'aide aux réfugiés intellectuels et l'institution « Vacances des jeunes ».

11. Relations avec la SIA et ses sections romandes

Ainsi que le prévoient les statuts de la SIA, notre société est représentée par un certain nombre de délégués (actuellement 17) aux assemblées des délégués de la SIA.

Nos membres participent en nombre aux assemblées générales de la SIA, qui ont lieu tous les deux ans.

Nous participons régulièrement aux réunions périodiques des présidents des sections régionales.

Par ailleurs, le Comité central de notre société suisse compte un membre de la SVIA et notre section est représentée par plusieurs de ses membres au sein de nombreuses commissions centrales.

Nous entretenons au surplus d'excellentes relations avec les autres sections romandes de la SIA représentées lors de nos assemblées générales.

Nous tenons au courant les sections romandes de nos propositions et démarches auprès du Comité central. Il s'ensuit un échange d'informations bénéfique permettant une meilleure orientation du Comité central.

12. Divers

Ce rapport d'activité serait incomplet si nous ne mentionnions pas un certain nombre de points intéressants concernant l'activité des groupes professionnels de notre société et de quelques-uns de nos délégués.

Le Groupe des architectes, placé sous la présidence de M. M.-D. Mueller, envisage d'organiser en 1961 un ou plusieurs cours de perfectionnement sur quelques sujets particuliers tels la géotechnique, l'isolation thermique, l'isolation acoustique, etc.

Le groupe a entendu un exposé de M. Stalé sur le problème de l'apprentissage des dessinateurs en bâtiment dans notre canton.

L'activité du GA SVIA a été plus particulièrement concentrée sur son orientation future. Il a créé une commission archéologique.

Le Groupe des ingénieurs a décidé de modifier sa structure interne, et son champ d'activité a été étendu à tous les ingénieurs membres de la SVIA. Dorénavant, tout ingénieur admis au sein de notre société est considéré comme membre du Groupe des ingénieurs.

Les candidats ingénieurs de l'EPUL ont été conviés à une réunion au cours de laquelle quelques-uns de leurs aînés ont exposé les problèmes qui se posent aux jeunes ingénieurs à leur entrée dans la vie professionnelle. Cette réunion a eu du succès et sera suivie d'autres manifestations analogues.

Relevons enfin que le Groupe des ingénieurs de la SVIA constitue une section cantonale du Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie aux travaux duquel il participe activement par ceux de ses membres qui y sont délégués.

M. J.-P. Vouga, architecte, a représenté notre société, jusqu'à fin de l'an passé, au sein de la *Commission cantonale vaudoise du logement*. Sous son impulsion, l'étude de certains problèmes en relation directe avec la construction de logements à loyer modéré a été poursuivie. Ces études seront concrétisées par une exposition que la Chambre vaudoise des métiers organisera, en septembre prochain, dans le cadre du Comptoir suisse.

Pour conclure : Ce rapport démontre que notre société, par ses préoccupations impératives, a pris l'aspect d'une « Association professionnelle ». Cette

évolution ne pourra que s'accroître encore à l'avenir, entraînant de profondes modifications dans la structure de la SVIA.

Nous ne pouvons plus nous dispenser d'intervenir dans toute une série de questions qui relèvent de l'intérêt général. Il convient d'intégrer notre société aux grandes réalisations présentes et à venir. Nous ne pourrions pas nous soustraire à ces missions que les professions mêmes de nos membres prédestinent à notre organisation professionnelle.

* * *

Liste des comités des groupes, des commissions et des délégués

Groupe des ingénieurs

Comité : Président : J.-J. Morf, Pully ; membres : J. Fantoli, Lausanne ; P. Meystre, Vevey.

Groupe des architectes

Comité : Président : M.-D. Mueller, Lausanne ; secrétaire : A. Décoppet, Lausanne ; caissier : A. Mingard, Bussigny/Lausanne ; membres : R. Gerster, Lausanne ; O. Magnin, Orbe.

Commission de l'exercice de la profession

Président : A. Décoppet, Lausanne ; membres : P. Baroffio, Renens, R. Cottier, Lausanne, J. Fantoli, Lausanne, M. Maillard, Lausanne, P. Margot, Lausanne, M.-D. Mueller, Lausanne, J.-C. Piguët, Lausanne, P. Quillet, Lausanne, R. Willomet, Renens.

Commission pour l'étude de la formation des cadres supérieurs

Président : M. Renaud, Sainte-Croix ; membres : M. Cosandey, Lausanne, C. Marti, Lausanne, J. Perret, Lausanne, J.-P. Vouga, Lausanne.

Commission professionnelle pour les dessinateurs du génie civil

Président : J.-P. Stucky, Lausanne ; membres : G. Abetel, Pully, R. Cottier, Lausanne, A. Gardel, Lausanne, J.C. Piguët, Lausanne, E. Rossetti, Pully, H. Vonlanthen, Lausanne.

Commission pour l'étude du programme d'enseignement à l'ECP des dessinateurs en bâtiments

Président : L. Stalé, Lausanne ; membres : H.-P. Auberson, Epalinges, P. Dumartheray, Lausanne, J. Felber, Lausanne, R. Gerster, Lausanne, R. Keller, Lausanne, R. Loup, Lausanne, P. Prod'hom, Epalinges.

Commission des routes SVIA

Président : C. Ledermann, Lausanne ; membres : R. Bolomey, Lausanne, F. Brugger, Lausanne, A. Bréguet, Lausanne, C. de Charrière, Lausanne, P. Chastellain, Lausanne, A. Jaquet, Montreux, R. Lambert, Lausanne, J.-L. Merz, Vevey, M.-D. Mueller, Lausanne, G. Nicollier, La Tour-de-Peilz, J.-C. Piguët, Lausanne, P. Quillet, Lausanne, F. Sillig, Lausanne, A. Vittoz, Lausanne.

Commission SVIA-A³E²PL-GeP des visites et conférences

Président : E. Meystre, Lausanne ; SVIA : M.-D. Mueller, Lausanne ; A³E²PL : A. Vallotton, Lausanne ; GeP : G. Trivelli, Lausanne, R. Etienne, Morges ; Gr. ing. : J. Fantoli, Lausanne.

Commission de la série de prix

Président : G. Lerch, Lausanne.

Commission paritaire SVIA-UTS-SDT

Président : C. Jacquot, Lausanne.

Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

Représentants des employeurs : R. Cottier, Lausanne, G. Nicollier, La Tour-de-Peilz, J.-P. Stucky, Lausanne ; suppléants : P. Duttweiler, Lausanne, F. Matter, Lausanne.

Représentants des employés : P. Preisig, Corseaux, J. Torriente, Lausanne, M. Yokoyama, Lausanne ; suppléants : C. Monod, Lausanne, H. Vonlanthen, Lausanne.

Commission d'examen des candidatures d'architectes

Président : E. d'Okolski, Lausanne ; membres : F. Brugger, Lausanne, J.-P. Cahen, Lausanne, P. Foretay, Pully, R. Loup, Lausanne, M. Mayor, Lausanne.

Commission pour le choix et la distinction des meilleurs bâtiments

Président : F. Brugger, Lausanne ; membres : E. Porret, Lausanne, P. Quillet, Lausanne.

Commission archéologique

J. Beltems, Aubonne ; J.-P. Cahen, Lausanne ; P. Foretay, Pully ; P. Grand, Lausanne ; P. Margot, Lausanne ; M.-D. Mueller, Lausanne.

Délégations

Délégué à la Commission cantonale du logement : J.-P. Vouga, Lausanne.

Délégué au Comité de patronage du Bulletin technique de la Suisse romande : A. Gardel, Lausanne.

Délégué SVIA au Conseil de l'ECP : P. Dumartheray, Lausanne, A. Gardel, Lausanne.

Délégué SVIA à la Commission paritaire des améliorations foncières : R. Bolomey, Lausanne.

Délégués de la SVIA à l'Assemblée des délégués de la SIA pour 1960 : G. Abetel, R. Bolomey, D.-P. Bonnard, F. Brugger, J.-P. Cahen, P. Chastellain, Th. Gerhard, R. Gonin, R. Keller, Paul Meystre, Pierre Meystre, M.-D. Mueller, Ed. Paillex, J.-C. Piguët, P. Prod'hom, M. Renaud, A. Vittoz, R. Willomet ; suppléants : C. Jacquot, Ed. Meystre, R. Von der Mühl, G. Vallat.

Rapport de gestion 1960

a) Comptes

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1960

DOIT		AVOIR	
Caisse	212.55	Créanciers	8 350.70
Chèques postaux	3 782.06	Capital	
Banque	4 253.73	Ancien	12 571.83
Titres	1 750.—	Résultat —	791.84
Stock de normes	3 442.75		11 779.99
Actif transitoire	4 491.55		
Débiteurs membres	1 710.75		
Débiteurs divers	487.30		
	<u>20 130.69</u>		<u>20 130.69</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 1960

DOIT		AVOIR	
Honoraires secrétariat	5 400.—	Cotisation membres	10 388.90
Dons et contribut.	610.—	Remboursement dépl. délégués	379.60
Cotisations diverses	102.—	Remboursement frais conférences	3 362.50
Honoraires avocat	1 670.—	Intérêts divers	186.46
Abonnements au Bulletin technique	6 123.50	Remboursement impôts anticipés	112.35
Imprimés	729.40	Bénéfice sur Série de prix	3 550.—
Circulaires	850.45	Ventes normes	9 333.35
Taxes compte chèques postaux	47.15	Résultat exercice	791.84
Téléphones	81.35		
Ports, affranchissements	270.60		
Photocopies	21.—		
Frais divers	447.15		
Frais de comité	497.70		
Part aux conférences	1 955.10		
Assemblée générale ordinaire	1 284.30		
Déplacem., indemnités	885.35		
Impôts	16.10		
Normes consommées	7 113.85		
	<u>28 105.—</u>		<u>28 105.—</u>

b) Commentaires sur quelques postes du Bilan et du compte de profits et pertes

Banque

Livret de dépôt de la Caisse d'Épargne cantonale vaudoise (déposé au CFV sur récépissé)

Titres

a) Action A	Bulletin technique nos 110-119, 10 actions de 100 fr.	Fr. 1 000.—
b) Action B	Bulletin technique nos 346-355, 10 actions de 150 fr., libérées à 75 fr.	» 750.—
		<u>Fr. 1 750.—</u>

Stock de normes

Selon inventaire détaillé au 31 décembre 1960.

Actif transitoire

1. Part due au 31 décembre 1960 aux conférences.	Fr. 871.55
2. Part due sur Série de prix pour 1960	» 3 550.—
3. Intérêts sur titres Bulletin technique dus au 31 décembre 1960	» 70.—
	<u>Fr. 4 491.55</u>

Débiteurs-membres

Cotisations dues au 31 décembre 1960, selon liste.

Débiteurs divers

Montant dû pour normes	Fr. 107.70
Montant dû pour Assemblée des délégués SIA, Berne 1960	» 379.60
	<u>Fr. 487.30</u>

Créanciers

Les principaux créanciers au 31 décembre 1960 sont les suivants :

a) Abonnements au Bulletin technique	Fr. 6 123.50
b) Relevé M ^e Abravanel	» 1 245.—

Capital

Capital au 1 ^{er} janvier 1960	Fr. 12 571.83
Perte exercice	» 791.84
Capital au 31 décembre 1960	<u>Fr. 11 779.99</u>

Compte de profits et pertes

Le poste étant déjà fort détaillé, nous nous abstenons de commentaires, sauf sur deux points.

a) Achat et vente de normes

1. Vente de normes, selon compte de Profits et Pertes.	Fr. 9 333.35
2. Normes consommées pour réaliser les ventes.	» 7 113.85
Bénéfice brut sur normes	Fr. 2 219.50

Soit le 23,7 % du chiffre d'affaires.

b) Remboursement frais conférences

On constate que le remboursement frais conférences par 3362 fr. 50 est plus élevé que le poste aux dépenses de 1955 fr. 10.
Cela provient du fait que dans le poste de 3362 fr. 50, sont compris les versements pour cours sur la Recherche opérationnelle, par 2280 fr.

La perte de l'exercice s'élève finalement à Fr. 791.84

Nous mentionnons encore que, contrairement à ce qui s'est passé ces dernières années, le versement de la Fédération vaudoise des entrepreneurs sur la Série de prix s'est élevé à Fr. 7100.— pour 1960 et 1961.

Nous avons porté en compte un montant de Fr. 3550.— pour 1960, alors que Fr. 3550.— seront portés sur l'exercice 1961.

Cela évite des à-coups dans les résultats d'exercice tous les deux ans.

c) Vérification des comptes

La vérification des comptes n'a donné lieu à aucun commentaire.

Le rapport des vérificateurs sera lu en assemblée générale ordinaire du 24 mars 1961.

d) Budget 1961

Nous rappelons que le budget prévu pour 1961 a été adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 1960 et qu'il comportait notamment les nouvelles cotisations suivantes :

— Cotisation individuelle, par année. . . . Fr. 30.—

— Contribution de bureau :

I. Bureau ayant un effectif de 1 à 5 personnes	» 50.—
II. Bureau ayant un effectif de 6 à 10 personnes	» 75.—
III. Bureau ayant un effectif de plus de 10 personnes	» 100.—

— Abonnement obligatoire au Bulletin technique de la Suisse romande » 12.—
Ces dispositions sont valables pour 1961.

Cotisations et budget seront revus en fin d'année, et pour l'exercice 1962 en fonction des circonstances (affiliation éventuelle de membres collectifs) et des résultats de l'exercice 1961.

Candidatures

Cruchet Philippe, ingénieur civil, 1935, diplômé EPUL 1959, Obereyfeldweg 31, Papiermühle (Berne). Parrains : MM. E. Büchler et J. J. Dupuis.

Dupuis Etienne, ingénieur civil, 1928, diplômé EPUL 1951, chemin du Vanil 6, Lausanne. Parrains : MM. M. Derron et F. Panchaud.

Urech Jean-Daniel, architecte, 1935, diplômé EPUL 1960, avenue de Chailly 48, Lausanne. Parrains : MM. B. et J. P. Vouga.

Alioth Jean-Pierre, ingénieur civil, 1932, diplômé EPUL 1960, chemin Bellevue 4, Lausanne. Parrains : MM. B. Vittoz et A. Fotopoulos.

Beylouné Roland, ingénieur civil, 1935, diplômé EPUL 1961, rue du Crêt 9, Lausanne. Parrains : MM. J. C. Pigué et M. Tappy.

Cacoulidis Louis, ingénieur civil, 1934, diplômé EPUL 1960, avenue Eglantine 24, Lausanne. Parrains : MM. A. Fotopoulos et Androulidakis.

Koines Charles-William, ingénieur chimiste, 1928, diplômé B.Ch.E., Clarkson College of Technology, Potsdam, New York, 1950, avenue de la Roseraie 42, Genève. Parrains : MM. Pegurri et C. Camperio.

Maillard Jacques, architecte, 1935, diplômé EPUL 1960, chemin de la Vuachère 18, Lausanne. Parrains : MM. J. Tschumi et M. Maillard.

Peter Walter, ingénieur mécanicien, 1907, diplômé EPUL 1930, avenue des Cerisiers 39 A, Pully. Parrains : MM. J. Dietlin et P. Meystre.

BIBLIOGRAPHIE

Rüttelbeton (Le béton vibré), par Prof. Dr.-Ing. Kurt Walz. Troisième édition. Verlag Wilhelm Ernst & Sohn, Berlin, 1960. — Un volume 14,5×20,5 cm, 168 pages, 97 figures. Prix : broché, DM 16.80.

Quoique la vibration utilisée comme moyen de mise en place du béton soit d'application relativement récente, elle s'est généralisée au point que l'on ne conçoit plus actuellement de chantier n'utilisant pas l'un ou l'autre des appareils nombreux qui ont été développés ces dernières années. Or, il faut bien reconnaître que si des appareils de qualité existent, ils sont encore trop souvent mal employés, et cela généralement parce que leur mode de fonctionnement n'est pas suffisamment connu par les utilisateurs, qui en outre négligent les considérations scientifiques à la base de la vibration du béton.

L'ouvrage de M. Walz apporte sur ce sujet de très utiles précisions qui font pratiquement le tour complet de la question.

Après une première partie décrivant de façon simple et précise les phénomènes mis en jeu par la vibration, ainsi que leur effet sur les qualités finales du béton ainsi mis en œuvre, l'auteur donne un tableau fort complet des différents types d'appareils, ainsi que de leur mode d'utilisation correct et le plus efficace, classés en fonction des divers procédés : pervibrateurs, vibrateurs de surface, vibrateurs de coffrages et tables vibrantes.

La lecture de cet ouvrage, agréablement présentée et complétée par une importante notice bibliographique, est profitable à tous les ingénieurs et techniciens ayant